

Direction Opérationnelle d'Ain-Témouchent
Sous-direction Technique Opérationnelle
Département réseau d'accès

Réf : AT/DO 46/SDTO/DRA/CRU / **65** / 2023

A

Monsieur le Gérant de l'entreprise

HASSANI MOHAMED

SIS A CITE EL BADR G 22 LOT 58 N°06

BECHAR

Objet : MISE EN DEMEURE N 01.

Projet : Travaux de canalisation.

Site : CMP AIN TEMOUCHENT.

- Vu le contrat à commande d'adhésion N°15/2023 ; ayant l'objet Travaux de canalisation.
- Vu le bon de commande N°230048 du 23/03/2023.
- Vu l'ordre de service N°40 DU 23/03/2023 de démarrage des travaux.
- Vu les appels téléphoniques qui restent sans réponse à l'entreprise Hassani Mohamed
- Vu l'invitation de notification de l'ods de démarrage envoyé le 23/03/2023.

De ce qui procède :

L'entreprise **HASSANI MOHAMED** représenté par son gérant est mise en demeure :

- La notification de l'ODS de démarrage **dans un délai de 48 Jours.**
- Faute par l'entreprise de satisfaire à **cette mise en demeure**, Algérie télécom se réserve le droit de prendre les mesures administratives et réglementaires à l'encontre de l'entreprise, l'article 40 du contrat

Ain Témouchent, le **11 AVR 2023**

Directeur opérationnel



ALGERIE TELECOM SPA
DIRECTION OPERATIONNELLE
DES TELECOMMUNICATIONS
Signé: BOUWALLU Yazid